

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 230 /A.E.

Astrida, le 1 février 1951.

OBJET :

Installation pompe essence.



Monsieur,

En réponse à votre lettre en date du 19 janvier 1951, relative à l'obtention d'un permis d'exploitation d'une pompe à essence sur la parcelle n° 73 du quartier asiatique d'Astrida, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une enquête de commodo et incommodo est ouverte à dater du 1 février 1951.

C'est à l'issue de cette enquête, dont la durée est d'un mois, que le dit permis pourra éventuellement vous être délivré.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Administrateur Chef du Territoire, FF.,
J.KIRSCH,

A Monsieur G. M. NATHOO

à

A S T R I D A .